

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 20 février s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,
Adrien MAZERAT, Fabienne DELHUMEAU-JAUD, Patrick LIVENAIS, Jacqueline COUSSY, Corinne LEROLLE, Philippe SIMONAUD, Grégory POITOU, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Patrick BOUYER, Lisiane PELOU, Christophe CAVEL, Sandra LAMY, Bruno DEUIL, Carole LALLEMAND, Patricia PETIT-DODIN, Frédérique VITRAC, Yannick MORANDEAU, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Pascal MARKOWSKY, Cathy STEINBACH, Sylvain NOUET, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Dominique PRIVAT, conseiller municipal, qui a donné procuration à Patrick BOUYER, conseiller municipal, Éric PROUST, conseiller municipal, qui a donné procuration à Yannick MORANDEAU, conseiller municipal.

Absente excusée : Laëtitia CHAGUÉ.

Absent : Jean-Luc BUTEUX, conseiller municipal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Adrien MAZERAT.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

DÉLIBÉRATION N° 10-2023 : TRANSFERT AU COMPTE DE RÉSULTAT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ENCAISSÉES EN 2022

Rapporteur : Madame le maire

Considérant l'obligation de transférer au compte de résultat les subventions reçues en 2022 afin de les amortir sur la même durée que l'immobilisation qu'elles financent ;

Considérant que la commune a encaissé en 2022 les subventions suivantes du département et de l'État au titre des opérations de :

Subventions du département :

1°) Aménagement aire de jeux place Marie Briquet à Foulerot : 12 058,00 € (immobilisation portée à l'inventaire communal avec une durée d'amortissement fixée à 10 ans) ;

2°) Remise en état du tableau électrique de l'église : 3 397,99 € (immobilisation portée à l'inventaire communal avec une durée d'amortissement fixée à 10 ans) ;

3°) Réhabilitation des équipements du stade de football (arrosage intégré, clôture pare-ballons et portail d'accès) : 11 028,00 € (immobilisation portée à l'inventaire communal avec une durée d'amortissement fixée à 10 ans) ;

4°) Aménagement de sanitaires publics marché de Boyardville : 7 584,00 € (immobilisation portée à l'inventaire de la commune pour une durée d'amortissement fixée à 10 ans)

5°) Aménagement de sanitaires publics au marché de Chéray : 6 280,00 € (immobilisation portée à l'inventaire de la commune pour une durée d'amortissement de 10 ans)

6°) Socle numérique, complément du soutien de l'état dans le cadre d'appel à projets "socle numérique" dans les écoles élémentaires : 900,18 € (immobilisation portée à l'inventaire communal pour une durée d'amortissement fixée à 3 ans)

Subvention de l'État :

1°) Plan de relance socle numérique, aide à projets dans les écoles élémentaires : 6 506,98 € (immobilisations portées à l'inventaire communal pour une durée d'amortissement fixée à 3 ans).

Sur proposition de madame le maire,

AR Prefecture

017-211703376-20230228-2023022810712-DE

Reçu le 01/03/2023

Publié le 01/03/2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DE TRANSFÉRER** au compte de résultat les subventions accordées sus-décrites.
- **DE REPRENDRE**, à compter de 2023, ces mêmes subventions sur des durées équivalentes aux durées d'amortissement des immobilisations financées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**La maire,
Dominique RABELLE**

**Le secrétaire de séance,
Adrien MAZERAT**

La maire soussignée
certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération télétransmise
au représentant de l'État le 28 février 2023
et publiée sur le site internet de la commune le 28 février 2023
Dominique RABELLE